

## *Chères entreprises partenaires,*

*Chaque année SB Formation vous sensibilise au versement de l'impôt citoyen, la taxe d'apprentissage. Mais en quoi est-elle utile à votre entreprise ?*

*Parce qu'elle participe au financement des dépenses nécessaires au développement et à la qualité des formations technologiques et professionnelles, dont l'apprentissage.*

*Principale source de revenus du CFA Saint-Bénigne, qui assure aux jeunes sortant du baccalauréat une formation Bac + 2 gratuite, dans le domaine vente/commerce, les fonds qui émanent de la taxe permettent à notre établissement (lycée technologique et professionnel, enseignement supérieur sous statut scolaire, en apprentissage et en formation continue) de maintenir le niveau de qualité des formations dispensées en investissant dans du matériel ou des projets pédagogiques.*

*Les entreprises, structures d'accueil de stagiaires ou d'apprentis étudiant dans le groupe Saint-Bénigne, en bénéficient directement puisque les différentes formations financées permettent d'accroître considérablement les compétences de leurs collaborateurs.*

*Pour distribuer les différentes parts qui composent la taxe d'apprentissage au groupe Saint-Bénigne, vous pouvez vous rendre directement sur le site [www.groupestb.fr](http://www.groupestb.fr) onglet taxe d'apprentissage.*

*La direction du groupe et ses équipes, enseignantes et salariées, vous prient de recevoir leurs plus vifs remerciements.*

### **Qui est concerné ?**

Toute entreprise employant des salariés est assujettie à la taxe, quel que soit son statut. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées. Son versement est par ailleurs accompagné de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA), assise sur la même base.

### **Comment verser la taxe ?**

Le versement s'effectue par l'intermédiaire de l'Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) agréé de votre choix, comme par exemple notre partenaire OCTALIA

### **Quand verser la taxe ?**

Avant le 1<sup>er</sup> mars 2018

### **Habilitations du CFA**

Quota - CSA  
Numéro UAI : 021 2052S

### **Habilitations du lycée**

Hors quota Catégories A et B  
Numéro UAI : 021 1090W

### **Interlocuteur Taxe d'apprentissage**

Mme Naulier  
03 80 58 33 14  
[nathalie.naulier@groupe-sb.org](mailto:nathalie.naulier@groupe-sb.org)